



Ville éco-responsable

La Ville souhaite, par son exemplarité, encourager la mise en place d'un développement plus durable sur son territoire. Déjà investie sur plusieurs problématiques environnementales et sociales, elle souhaite renforcer son action, notamment dans le cadre de la démarche Agenda 21.

1. Un véritable engagement en faveur du développement durable

- L'institutionnalisation progressive du développement durable et de la participation dans l'action publique saint-bricienne

La Ville a lancé, en septembre 2011, une démarche Agenda 21 afin d'élaborer un véritable programme d'actions de développement durable pour l'homme et pour la planète. Pour assurer de l'efficacité de la démarche, la Ville a créé un poste de chargé de mission dédié au développement durable et a souhaité se faire accompagner d'un cabinet d'experts. Ce projet se veut également participatif : l'ensemble des citoyens seront donc invités à s'engager dans le projet.

Des conseils de quartiers ont été créés, sur deux quartiers tests. Les membres sont volontaires – et encore peu nombreux (le premier compte deux participants et l'autre, huit). À travers cette initiative, la Ville affirme toutefois sa volonté de faire confiance à « l'expérience d'usage » des citoyens.

Progressivement, des groupes de travail réunissant plusieurs services et des partenaires publics et privés se sont créés sur des domaines variés – l'élaboration de l'action publique relève donc de plus en plus d'un travail en transversalité.

Remarque : concernant la politique culturelle, les services, les directeurs des établissements scolaires et les associations se réunissent déjà depuis plusieurs années ; en 2012, de nouveaux groupes de travail ont été créés pour travailler sur la politique sociale à destination des seniors et sur la politique jeunesse.

- Une formation des agents et des élus au développement durable

La Ville a sensibilisé aux enjeux du développement durable et à la méthodologie de l'Agenda 21 l'ensemble des élus et des agents municipaux volontaires.

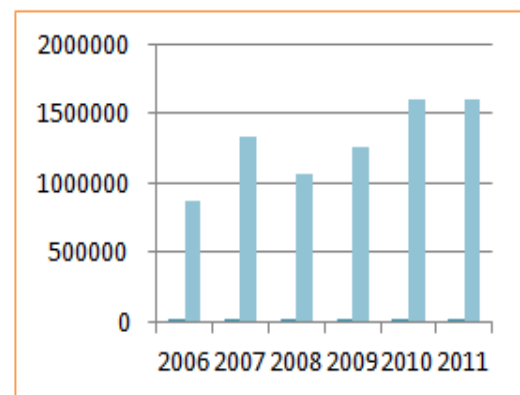
Ville éco-responsable

- Des actions concrètes engagées par la Ville en faveur de la protection de l'environnement

La réduction de la consommation de papier

La Ville réalise un suivi des impressions et des photocopies effectuées à partir de ses photocopieuses. La majorité des photocopieuses sont affectées à des services – ce qui permet d'identifier la consommation de ces derniers (le service communication effectue un suivi spécifique de sa consommation de papier sur l'ensemble de ses impressions et de ses photocopies).

Evolution de la consommation globale de papier entre 2006 et 2011



Entre 2006 et 2011, la quantité de papier ainsi consommée a presque été multipliée par deux. Cette augmentation s'explique en partie du fait que ces matériels sont utilisés pour réaliser des impressions depuis le deuxième semestre 2007 (avant cette date, ils ne servaient qu'aux reproductions).

Source : Etik-Presse, d'après données de la Ville

En 2009, les services de la Ville (sans compter la consommation des écoles) ont réalisé 633 086 photocopies et impressions à partir de ces équipements, soit 2 371 par agent (la Ville comptait alors 267 agents, bilan social 2009). Ce chiffre, qui ne prend pas en compte l'ensemble de la consommation de papier, est déjà relativement élevé comparativement à d'autres villes (ex : à Melun, la Ville consomme en tout l'équivalent de 2 544 feuilles de papier A4 en moyenne par agent et par an).

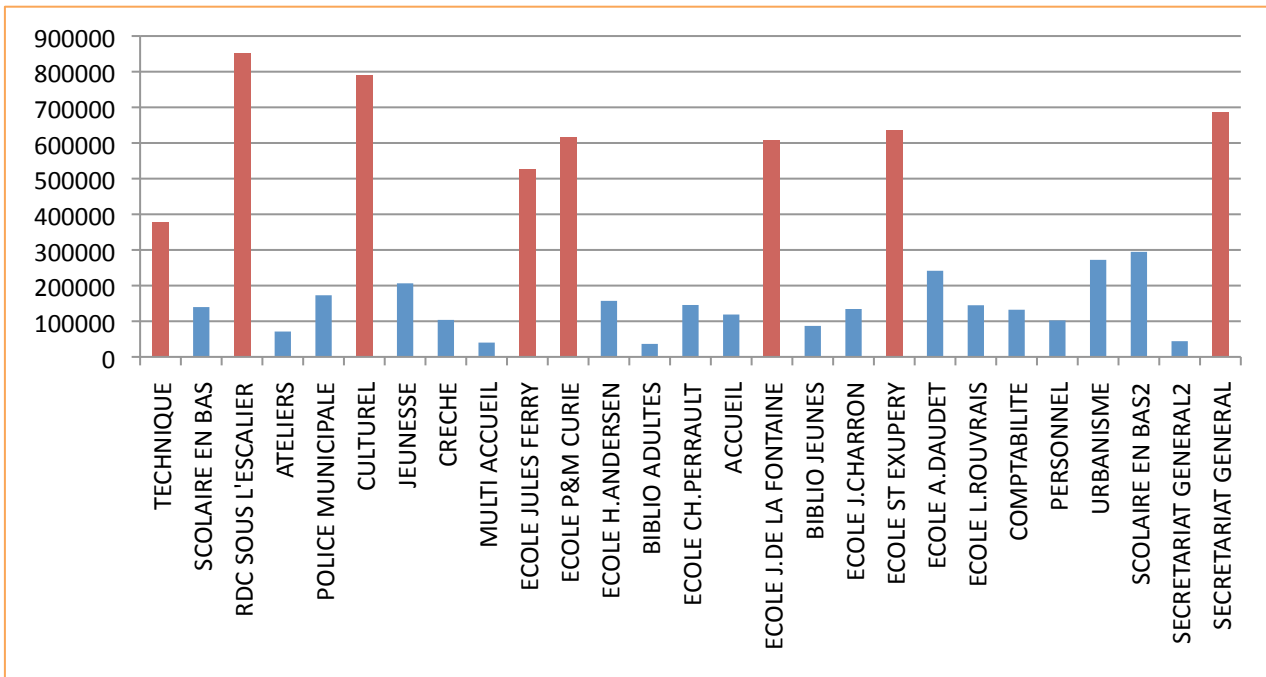
De surcroît, il faut ajouter à cela la consommation de papier des imprimantes (hors photocopieurs) qui n'a pas été évaluée.

Il est donc difficile d'analyser les consommations globales de la ville en la matière ; un suivi de la consommation de papier globale serait nécessaire, au regard du développement durable.

Remarque : entre 2006 et 2011, les services techniques, le service culturel, l'école Jules Ferry, l'école Pierre et Marie Curie, l'école Jean de La Fontaine et le secrétariat général sont les plus gros consommateurs (ils ont chacun réalisé plus de 300 000 impressions ou copies, sur photocopieurs). Il serait intéressant de mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation auprès des usagers de ces services et de ces écoles afin de faire diminuer leur consommation de papier.

Ville éco-responsable

La consommation de papier des différents équipements entre 2006 et 2011



Source : Etik-Pressé, d'après données de la Ville

La Ville favorise également les impressions recto-verso, les téléprocédures et fait imprimer le magazine de la Ville chez une entreprise labellisée Imprim'vert (qui utilise du papier recyclé).

En revanche, il semble que, pour ses autres publications, la Ville n'ait pas, jusqu'à présent, fait appel à du papier recyclé, ou labellisé durable (FSC, PEFC).

Par ailleurs, depuis 2009, les documents nécessaires au conseil municipal ont été dématérialisés. Des économies ont ainsi pu être réalisées sur l'achat du papier et les envois postaux.

Le tri des déchets

Le syndicat intercommunal de gestion des déchets (Sigidurs) a mené plusieurs actions de sensibilisation en partenariat avec la ville, afin d'encourager les citoyens à faire évoluer leurs pratiques : les agents de la ville ont visité le centre de tri du Sigidurs et, dans les écoles, les enfants et les enseignants ont été mobilisés sur cette question.

En outre, chaque année, la Ville prévoit, lors de sa préparation budgétaire, une clause concernant la politique de gestion et de réduction des déchets.



Ville éco-responsable

Le suivi de la consommation d'énergie

Grâce à une convention signée avec EDF, la Ville exerce une gestion dynamique de sa consommation, ce qui lui permet de suivre et de contrôler la facturation. À la lecture de ces données, on remarque une diminution majeure des consommations de gaz et d'électricité entre 2010 et 2011. Aujourd'hui, aucune information ne nous a été fournie, permettant d'expliquer cette évolution. Pourtant, il semblerait utile de mieux en identifier les raisons afin de pouvoir, à l'avenir, expliquer aux usagers de ces bâtiments le comportement à adopter pour limiter leurs consommations.

Consommations d'électricité

Année	2010	2011
Consommation (KW)	427 623	220 169 (- 49 %)
Coût global (euros)	61 416	35 143

Source : Etik-Pressse, d'après données de la Ville

Consommations de gaz

Gaz	2010	2011
Consommation (Kw)	1 247 324	237 353 (- 81 %)
Coût global (euros)	58 940	60 073

Source : Etik-Pressse, d'après données de la Ville

Par ailleurs, la Ville a organisé, lors de la semaine du développement durable, en 2012, des conférences et des expositions sur les économies d'énergie, en partenariat avec le centre info énergie de Cergy.

La Ville suit également les consommations des 30 véhicules communaux – notamment dans le but de limiter les dépenses publiques. Au regard des données fournies, on constate que la consommation de carburant a très légèrement augmenté entre 2010 et 2011, elle est passée de 28 049 à 28 377 litres.

Afin de réduire sa consommation d'énergie, la Ville a prévu dans son budget 2012 l'achat de deux véhicules électriques. De même, le réseau d'éclairage public, vétuste et énergivore, va également être transformé : la CCOPF (qui détient la compétence éclairage public depuis 2002) va engager des travaux pour changer les candélabres et réduire ainsi les dépenses énergétiques de 50 %.

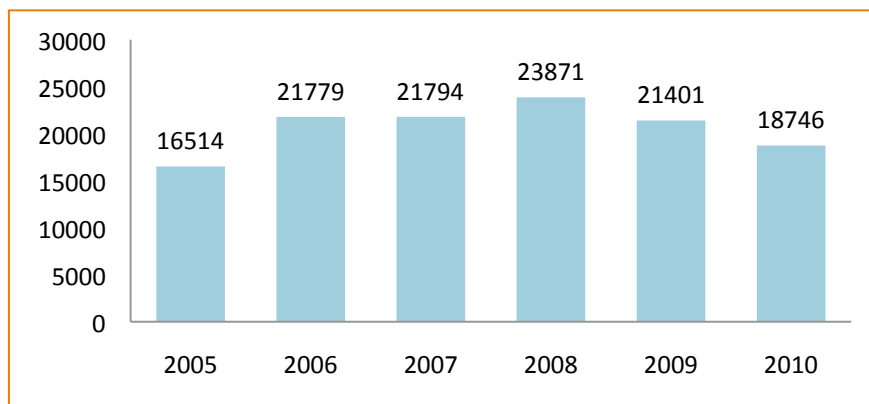
Ville éco-responsable

Le suivi des consommations d'eau

La Ville effectue un suivi des consommations d'eau de ses bâtiments publics, notamment pour des questions financières. Un pic de consommation a été atteint en 2008 avec 23 871 m³ d'eau ; mais on observe, depuis, une diminution.

Sur l'ensemble de cette période, les écoles sont souvent les équipements les plus consommateurs d'eau – notamment les écoles L. Rouvrais, J. de La Fontaine, A. Daudet et le groupe scolaire de la Plante aux Flamands. Il serait donc intéressant de mener des actions de sensibilisation spécifiques – enfants, enseignants, personnel d'entretien.

Evolution de la consommation d'eau entre 2005 et 2011



Source : Etik-Pressé, d'après données de la Ville

En outre, dans le cadre d'une sensibilisation globale des citoyens saint-briciens – usagers des équipements publics communaux et intercommunaux -, il serait également intéressant d'obtenir des données sur la consommation des équipements sportifs et culturels transférés, depuis 2002 à la CCOPF.

Des techniques respectueuses de l'environnement pour l'entretien des espaces verts

Les services techniques s'appliquent à limiter les consommations d'eau et à réduire les sources de déchets et de pollution, notamment en n'utilisant plus de pesticides (cf. fiche Biodiversité).

Plusieurs marchés intègrent des critères liés au développement durable

Concernant l'impression du Saint-Brice *mag*, la Ville a fait appel à des entreprises labellisées Imprim'Vert.

Les entreprises qui s'occupent de la taille des arbres doivent récupérer le bois qui est utilisé pour le paillage des espaces verts (cette technique de paillage favorise les économies d'eau), et celles qui livrent le matériel informatique récupèrent les cartons d'emballage.

Pour la fourniture de consommables et les prestations d'entretien, la Ville fait appel à des entreprises adaptées, employant des personnes handicapées.



Ville éco-responsable

▪ Une Ville qui veut travailler à l'épanouissement de ses agents

La Ville, en tant qu'employeur, cherche à renforcer sa responsabilité sociale. Actuellement, le service ressources humaines est en pleine mutation ; plusieurs politiques seront mises en œuvre, notamment dans le cadre de l'Agenda 21, pour encourager la formation des agents et favoriser la cohésion sociale au sein des équipes.

La Ville met l'accent sur la titularisation des agents et sur la prévention des accidents

Sur 300 agents, 80 % sont titulaires, alors que, selon une étude du ministère de l'Intérieur datant de 2003, la moyenne d'agents titulaires dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants est de 65 %.

Grâce à la politique de prévention et d'accès aux soins conduite par la Ville, on constate une faible accidentologie parmi les agents (15 accidents de service en 2009).

Une politique de formation en plein développement

Depuis 2011, la Ville a mis en place un plan de formation, en concertation avec les chefs de service et les agents, afin de répondre de façon cohérente à leurs besoins respectifs. Ce plan a été développé dans le cadre du droit individuel à la formation.

Une grande partie des agents (et notamment les chefs de service), a suivi une formation sur les maladies professionnelles et les accompagnements au travail.

Les agents du service urbanisme et des services techniques ont été formés au Grenelle de l'environnement.

Avec le Grenelle 2, l'urbanisme est au service du développement et de l'aménagement durables.

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la question de la protection de l'environnement, préciser et compléter les objectifs de la planification : la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre l'étalement urbain, l'aménagement économe de l'espace et des ressources et la préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

En 2012, la Ville souhaite travailler sur les problèmes liés à l'illettrisme.

La Ville répond aux obligations légales en termes d'intégration des travailleurs handicapés

Avec 11 travailleurs handicapés, soit 4 % de ses effectifs, la Ville ne respecte pas l'objectif des 6 %, fixé par la loi du 10 juillet 1987. Elle est toutefois dispensée de pénalités, puisqu'elle a passé, en 2009, un marché de 42 663 euros avec une structure adaptée, l'association Le Colombier.

Ville éco-responsable

L'entreprise adaptée le Colombier a ouvert ses portes en 1989. Implantée à Groslay depuis 1994, elle est gérée par une association de parents et accueille 54 salariés handicapés présentant des troubles mentaux (maladie et handicap). Elle propose ses services de création, de rénovation et d'entretien des espaces verts aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers.

2. Des axes de progressions pour renforcer les engagements de la ville en faveur du développement durable

▪ Sur le plan environnemental

Un plan papier à renforcer

Plusieurs actions pourraient permettre de réduire encore davantage la consommation de papier de la Ville : un suivi global et par service de la consommation de papier, une automatisation du recto-verso (et du noir et blanc) pour les imprimantes, une dématérialisation plus poussée des démarches administratives, et un recours à un papier recyclé ou durable.

Remarque : en France, le papier est le premier consommable de bureau, avec 70 à 85 kg consommés par an et par salarié, soit environ trois ramettes par mois : il représente les trois quarts du tonnage des déchets produits dans les activités administratives. *Les Enjeux du papier*, Ademe

D'autre part, il serait également intéressant de s'assurer que les entreprises qui récupèrent les cartons de livraison du matériel informatique les recyclent bel et bien.

Développer sur l'ensemble de la ville une gestion différenciée des espaces verts

La Ville a commencé à mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, notamment dans le parc Marie-Dominique Pfarr où certains espaces seront préservés de toute intervention humaine. La Ville pourrait étendre cette action à l'ensemble du territoire.

Suivre précisément et analyser les consommations d'eau et d'électricité des différents bâtiments communaux

Un suivi précis de ces consommations permettra de mettre en place une politique de sensibilisation efficace et ciblée des usagers et de faire évoluer les comportements.

Réaliser un diagnostic de la performance énergétique des bâtiments communaux

Ce diagnostic permettra à terme d'effectuer des travaux sur les bâtiments les plus énergivores.



Ville éco-responsable

Former l'ensemble des agents – et plus spécifiquement ceux des marchés publics – aux achats durables

Une fois informés et sensibilisés, les agents sauront trouver des fournisseurs responsables et une charte des achats durables pourra être créée et suivie.

En outre, une formation spécifique des agents du service des marchés publics semble également nécessaire, afin que ceux-ci sachent notamment comment intégrer dans les futurs marchés des exigences concernant le « bilan carbone » des entreprises prestataires.

Réaliser un plan de déplacement d'administration

Il serait intéressant de réaliser une analyse des déplacements domicile-travail de l'ensemble des agents pour les optimiser, et réduire à terme les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre engendrées par ces trajets quotidiens.

En 2000, la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) confirmait la prise en considération des collectivités publiques et de l'entreprise comme entités responsables de l'organisation des déplacements dans tous les PDA : « Les plans de déplacements urbains portent sur l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage. »

▪ Sur le plan social

Réaliser des travaux pour rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite

Ces travaux pourraient faciliter l'accueil de tous les citoyens, mais également l'intégration de travailleurs handicapés.

Mettre en place des formations et des programmes de sensibilisation pour faciliter l'intégration de travailleurs handicapés

Il serait intéressant de développer une véritable politique diversité au sein de la Ville pour lutter efficacement contre les discriminations à l'égard des personnes handicapées (mais également des personnes d'origine étrangère et des femmes) et faciliter leur intégration.

« Mettre en œuvre les conditions d'une bonne intégration dans l'entreprise. L'accueil de personnes handicapées peut nécessiter la mise en place d'un accompagnement par un tuteur ainsi qu'une démarche de sensibilisation pour venir à bout d'éventuels préjugés. Ouvrir l'entreprise au handicap, c'est aussi l'ouvrir à la différence. Un premier pas vers la gestion de la diversité... » Cahier *Intégrer le handicap* de L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion)



Ville éco-responsable

Développer l'insertion par l'emploi

Depuis 2010, un agent, l'informatrice jeunesse, est employée en contrat aidé. Afin d'encourager l'emploi des personnes en difficulté et l'insertion professionnelle des jeunes, il serait utile que la ville développe ce type de contrats (contrat Avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi) et qu'elle recrute des apprentis.

Enjeux

- Limiter les consommations de papier et les impressions ;
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux ;
- Développer une gestion différenciée de l'ensemble des espaces verts ;
- Améliorer l'accessibilité de l'hôtel de Ville pour les personnes à mobilité réduite ;
- Former les agents aux problèmes du handicap et mettre en place un véritable plan diversité ;
- Employer des personnes en insertion.